

# LOS PASSEJAIRES DEL SEVERAGUES

Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 29 MARS 2023

Présents :

SIGWALT Françoise, AUPEE Claudine, LARROZE Pierre, GUEGAN Daniel, CHERON Maguy, ASSET Christian, ASSET Dany, BOISSINS Dominique, BACH Daniel

Auditrice libre : BACH Suzette

Changement d'adresse : Le changement d'adresse sera renouvelé auprès de la préfecture à savoir

9 rue Serge Duhourquet

12150 SEVERAC D'AVEYRON

## 1° Réunion de formation des présidents par la FFR Aveyron

- **A)** Sur les affiches et flyers seront ajoutés l'adresse du site du club, celle de l'office du tourisme et celle de la FFR Aveyron
- 
- **B)** Rappel du contrôle d'honorabilité
- 
- **C)** Rappel des conditions de décharge de responsabilité
- 
- **D)** Le QS SPORT. Ce document ne sera à remplir que pour l'adhérent. En cas de problème de santé c'est le médecin qui délivrera un certificat médical s' il le juge nécessaire
- 
- E)** Lors d'une randonnée les animateurs sont responsables du groupe. En cas de problème suivre les instructions et pratiquer les gestes de premiers secours pompiers 18 ou Le N° européen 112
- F)** Assurance du club : la FFR souhaite augmenter la cotisation de 4 euros (faut-il maintenir l'adhésion à la FFR ?) voir auprès d'autres assurances les 2/3 des clubs sont contre cette hausse  
La Famille rurale nous demande notre partenariat pour une randonnée avec les enfants. Nous attendons des précisions sur cette sortie (faut-il une convention ?)
- G)** Agrément tourisme Pour des sorties supérieures à 2 nuits il faut un agrément et une assurance  
Rappel du port des gilets jaunes sur les circuits de randonnée

## 2° Trésorerie

Subvention de la maire en 2022 : 350€ (achat de tee-shirts)

Subvention de la mairie en 2023 : 300€ (reconnaissance de chemins de randonnées, achat de topo-guides)

Subvention de la mairie en 2024 (rémunération des bénévoles, nettoyage des chemins par ex)

DIVERS Philippe JACQUESSON enverra des photos à l'office du tourisme de nos sorties

Repas de fin d'année il sera demandé comme les années précédentes 10 euros par pers

Frais de reconnaissance des séjours